

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**7 NOVEMBRE 2016  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 7 novembre 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Denis Le Blanc.

Absence motivée : Monsieur le maire Martin Dampousse

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

*Le maire suppléant Denis Le Blanc confirme à l'assistance le retrait des sujets ci-après à l'ordre du jour, sur acquiescement unanime de tous les membres du conseil :*

10. Adoption – Second projet de règlement 707-94 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains assujettis aux dispositions des zones du groupe commerce et service (C), communautaire (P) et industrie (I)

28. Entente – Versement anticipé de frais de parcs  
Autorisation de signature

*Le maire suppléant Denis Le Blanc confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour, sur acquiescement unanime de tous les membres du conseil :*

40. Modification contractuelle  
Rue de l'Aqueduc et réparations de pavage  
Eurovia Québec Construction inc.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Moment d'entrée en vigueur du sens unique dans le rond-point de la rue de la Margelle
- Mesure de mitigation relativement à la pollution sonore produite par les nouvelles entreprises
- Action concrète démontrant la volonté de faire autrement à la Ville de Varennes
- Sujets discutés lors de la séance spéciale du 24 octobre
- Dette totale de la Ville de Varennes
- Détails de la rémunération du maire
- Motifs menant à l'abrogation de la résolution 2016-211

*Fin de la première période de questions.*

## MOMENT DE RECUEILLEMENT

### **2016-431 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière 2016 de la Ville de Varennes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport du maire sur la situation financière 2016 de la Ville de Varennes.

Adoptée.

### **2016-432 Publication du rapport du maire sur la situation financière 2016 de la Ville de Varennes**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le texte du rapport du maire sur la situation financière 2016 de la ville soit publié dans le journal *La Relève* diffusé dans la ville, et ce, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique, le tout conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Adoptée.

### **2016-433 Dépôt du rapport de la trésorière Situation financière au 31 octobre 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière de la ville en date du 31 octobre 2016.

Adoptée.

## PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

### **2016-434 Approbation procès-verbal Séance générale 3 octobre 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 3 octobre 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2016-435      Approbation procès-verbal  
Séance spéciale 24 octobre 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 24 octobre 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2016-436      Procès-verbal de correction  
Séance générale du 12 septembre 2016 – Règlement 738-1**

Considérant l'article 92.1 de la *loi sur les cités et villes*;

Considérant l'erreur cléricale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2016-370 afin de modifier la mention « Les articles 2 et 3 » par « Les articles 2, 3 et 5 ».

Adoptée.

**2016-437      Approbation des comptes – octobre 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'octobre 2016 :

<b>Fonds d'administration :</b>	3 568 618.97 \$
<i>(Chèques numéros 23444 à 23755, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	

<b>Fonds des dépenses en immobilisation :</b>	2 774 939.03 \$
<i>(Chèques numéros 2384 à 2423 et paiements par débit direct)</i>	

*Certificat de la trésorière numéro 2867*

Adoptée.

## **RÈGLEMENTS**

**A-2016-54      Règlement 707-96 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains (zones C-228 et C-229) et au revêtement extérieur (zone C-229)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera

présenté en vue de son adoption le règlement 707-96 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains (zones C-228 et C-229) et au revêtement extérieur (zone C-229).

Adoptée.

**2016-438 Adoption - Premier projet de règlement 707-96 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains (zones C-228 et C-229) et au revêtement extérieur (zone C-229)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement 707-96 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains (zones C-228 et C-229) et au revêtement extérieur (zone C-229) soit et est adopté.

Adoptée.

**2016-439 Adoption – Règlement 534-57 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 50 km/h sur le chemin de la Butte-aux-Renards**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-57 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 50 km/h sur le chemin de la Butte-aux-Renards.

Adoptée.

**2016-440 Adoption – Règlement 534-58 modifiant le règlement numéro 534 relatif à l'implantation d'un sens unique dans le rond-point de la rue de la Margelle ainsi qu'un (1) stationnement de 5 minutes au parc Ki-Ri**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-58 modifiant le règlement numéro 534 relatif à l'implantation d'un sens unique dans le rond-point de la rue de la Margelle ainsi qu'un (1) stationnement de 5 minutes au parc Ki-Ri.

Adoptée.

**2016-441 Adoption – Règlement 631-32 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-32 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes.

Adoptée.

*Monsieur le maire suppléant invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.*

**2016-442 Usage conditionnel # 2016-081  
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire  
112, rue de la Prairie**

Considérant la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 112, rue de la Prairie;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 18 octobre 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2016-09-76 du 7 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au bâtiment principal sis au 112, rue de la Prairie sur le lot 101-174 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-510, le tout tel que présenté aux plans de P. Savard, dossier « aménagement d'un intergénération » en date du 23 août 2016.

Adoptée.

*Monsieur le maire suppléant invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; localisation du 311, boulevard de la Marine.*

**2016-443 Demande d'approbation dérogation mineure no 2016-080 Permis de construction no 2016-0696  
Permettre la construction d'une terrasse commerciale  
311, boulevard de la Marine**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre la construction d'une terrasse commerciale au 311, boulevard de la Marine;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU2016-09-75 du 7 septembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 septembre 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 2016-080 afin de permettre l'empiètement d'une terrasse commerciale dans la marge avant de 3.4 mètres alors que le règlement permet 2 mètres, le tout, tel qu'illustré au plan d'aménagement d'Anik St-Laurent, dossier n° 16-159, en date du 1er mai 2016 et sur le certificat de localisation de Gervais Pellerin, dossier 4-8001-1, minute 4444, en date du 11 janvier 1995 pour le bâtiment sis au 311, boulevard de la Marine.

Le terrain porte le numéro de lot 284-65 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone C-502.

Adoptée.

*Monsieur le maire suppléant invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.*

**2016-444 Demande d'approbation dérogation mineure no 2016-079 Permis de construction no 1988-5720  
Régulariser la localisation d'une piscine creusée  
121, rue Émond**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour régulariser la localisation d'une piscine creusée au 121, rue Émond;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2016-09-74 du 7 septembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 septembre 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais,

appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 2016-079 afin de régulariser la localisation de la piscine creusée à 1.3 mètre de la ligne arrière alors que le règlement permet 1.5 mètre, le tout, tel qu'illustré au certificat de localisation de Michel Verville, arpenteur-géomètre, dossier n° V-5400-C en date du 16 mars 1992 pour le bâtiment sis au 121, rue Émond.

Le terrain porte le numéro de lot 73-198 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-473.

Adoptée.

*Monsieur le maire suppléant invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.*

**2016-445      Demande d'approbation dérogation mineure no 2016-088  
Permis de construction 2016-0756  
Permettre la réduction de la marge arrière  
4374, route Marie-Victorin**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour autoriser la réduction de la marge arrière à 6,5 mètres plutôt qu'à 11 mètres prévus à la grille des usages et normes A-316;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU2016-10-87 du 5 octobre 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 18 octobre 2016 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 2016-088 afin de permettre la réduction de la marge arrière à 6,5 mètres plutôt qu'à 11 mètres prévus à la grille des usages et normes A-316 le tout, tel qu'illustré au plan d'implantation de Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, dossier n° 51561, minute 12 976, en date du 15 septembre 2016.

Le terrain porte le numéro de lot 17-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone A-316.

Adoptée.

**2016-446      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2016-092  
Permis de construction n° 2016-0725  
Permettre l'agrandissement du bâtiment principal résidentiel  
4900, chemin de la Pointe-aux-Pruches**

Considérant la recommandation positive majoritaire du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-10-88 du 5 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-092 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment résidentiel sis au 4900, chemin de la Pointe-aux-Pruches, le tout, tel que présenté aux plans de Benoit McNamara, architecte, dossier « résidence Provost-Fons », en date du 24 mars 2012 et conditionnellement aux points suivants :

- Les dimensions des fenêtres situées sur la façade principale du rez-de-chaussée de l'agrandissement soient aux mêmes dimensions que les fenêtres de la partie existante;
- Le détail de la corniche sur les murs latéraux du bâtiment existant soit reproduit sur l'agrandissement.

Le bâtiment est sis au 4900, chemin de la Pointe-aux-Pruches, sur le lot 203-P au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-107.

Adoptée.

**2016-447      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2016-060  
Permis de construction n° 2016-0554  
Permettre le réaménagement du terrain commercial  
675, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-10-89 du 5 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-060 afin de permettre le réaménagement extérieur du terrain commercial sis au 675, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans de Caroline Bousquet, architecte, dossier n° 016345, en date du 14 septembre 2016.

Le bâtiment est sis au 675, boulevard Lionel-Boulet, sur le lot 284-13 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-208.

Adoptée.

**2016-448      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2016-097  
Permis de construction n° 2016-0791  
Permettre la construction d'un nouveau bâtiment commercial  
1340, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-10-90 du 5 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-097 afin de permettre la



construction d'un nouveau bâtiment commercial sis au 1340, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans de Line Laurin, architecte, dossier n° D1.16.30, en date du 22 septembre 2016 et conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager à des fins d'approbation par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Le bâtiment est sis au 1340, boulevard Lionel-Boulet, sur le lot 282-3 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

Adoptée.

**2016-449      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2016-098  
Permis de construction n° 2016-0799  
Permettre le remplacement de l'enseigne murale  
2021-2023, route Marie-Victorin**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-10-91 du 5 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-098 afin de permettre le remplacement de l'enseigne murale sis au 2021-2023, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans déposés par le requérant en date du 3 octobre 2016.

Le bâtiment est sis au 2021-2023, route Marie-Victorin, sur le lot 53-1 au cadastre du Village de Varennes et sur le lot 78-1 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-601.

Adoptée.

#### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2016-450      Analyse de l'eau potable 2017 avec option de reconduction pour 2 ans,  
2018 et 2019**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'analyse de l'eau potable 2017 avec option de reconduction pour 2 ans, 2018 et 2019;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 25 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Environex inc., pour l'analyse de l'eau potable 2017 avec option de reconduction pour 2 ans, 2018 et 2019, selon sa soumission du 20 octobre 2016, pour un montant total de 13 477.37 \$ taxes incluses pour 2017.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Adoptée.

**2016-451 Transport de l'eau potable 2017 avec option de reconduction pour une année en 2018**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le transport de l'eau potable 2017 avec option de reconduction pour une année en 2018;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 26 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Transport O-Claire, pour le transport de l'eau potable 2017 avec option de reconduction pour une année en 2018, selon sa soumission du 20 octobre 2016, pour un montant total de 34 481 \$ taxes incluses pour 2017.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Adoptée.

**2016-452 Réaménagement de l'intersection du boulevard Lionel-Boulet et de la rue Jean-Coutu**

Considérant l'appel d'offres public pour le réaménagement de l'intersection du boulevard Lionel-Boulet et de la rue Jean-Coutu;

Considérant la réception de sept (7) soumissions;

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 2 novembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., pour le réaménagement de l'intersection du boulevard Lionel-Boulet et de la rue Jean-Coutu, selon sa soumission du 1<sup>er</sup> novembre 2016, pour un montant total de 2 493 930.34 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes de la façon suivante :

- phase A pour réalisation dès maintenant pour un montant de 605 569.27 \$ taxes incluses à même le règlement 796;
- phase B pour un montant total de 1 888 361.07 \$ taxes incluses conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 796-2.

*Certificat de la trésorière numéro 2868*

Adoptée.

**2016-453      Modification contractuelle  
Tests et analyses de laboratoire – Reconstruction de la montée de  
Baronnie  
Autorisation de dépenses au Fonds des carrières et sablières**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

Considérant la résolution 2015-286 adoptée par le conseil municipal le 15 juin 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 5 968 \$, plus taxes, au contrat de LVM, division d'Englobe Corp. pour les tests et analyses de laboratoire pour le MR-2.

Cette dépense sera financée par le fonds des carrières et sablières.

*Certificat de la trésorière numéro 2865*

Adoptée.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2016-454      Entente Société canadienne de la Croix-Rouge  
Service aux personnes sinistrées  
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et madame Caroline Gagnon, Conseillère à la direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente à intervenir entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2016-455      Addenda 1 à l'Entente intermunicipale constituant la Régie  
intermunicipale du Centre multisports régional  
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire

suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'addenda à l'Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale du Centre multisports régional à intervenir entre la municipalité de Saint-Amable, la Ville de Sainte-Julie et la Ville de Varennes; tel addenda est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2016-456      Offre de vente d'immeuble – MNP Capital inc.  
Autorisation de signature**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre de vente à intervenir entre MNP Capital inc. et la Ville de Varennes; telle offre de vente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2016-457      Vente d'une partie du lot 1047 et servitude (piste cyclable)  
Autorisation de signature**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente et de servitude à intervenir entre Gestion immobilière Varennes inc., M. Pierre St-Cyr et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2016-458      Services en ligne des intervenants externes  
Demande de code d'enregistrement  
Autorisation de signature  
Modification à la résolution 2016-415**

Considérant qu'une modification doit être apportée à la résolution 2016-415;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal amende la résolution 2016-415 de manière à modifier le paragraphe comme suit :

« D'autoriser monsieur Sébastien Roy, directeur général, et madame Caroline Gagnon, Conseillère à la direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la demande de code d'enregistrement pour les services en ligne des intervenants externes d'emploi Québec ainsi que

d'effectuer la facturation en ligne auprès d'Emploi Québec. ».

Adoptée.

**2016-459 Mandat services professionnels  
Réfection d'un tronçon de la route Marie-Victorin  
Modification à la résolution 2016-187**

Considérant qu'une modification doit être apportée à la résolution 2016-187; En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal amende la résolution 2016-187 de manière à ajouter les paragraphes suivants :

« De mandater et d'autoriser Le Groupe-Conseil Génipur inc. à présenter au nom de la Ville de Varennes toute demande d'autorisation et/ou d'approbation et à présenter tout engagement auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte aux Changements Climatiques, la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), notamment en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, dans le cadre du projet de réfection d'un tronçon de la route Marie-Victorin;

Que la Ville de Varennes confirme qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance des autorisations;

Que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte aux Changements Climatiques une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des réseaux à l'autorisation accordée pour le projet de réfection d'un tronçon de la route Marie-Victorin. ».

Adoptée.

**2016-460 Subvention pour l'amélioration du réseau routier - MTQ  
Exercice financier 2016-2017 – Travaux chemins de la Baronnie et de la  
Pointe-aux-Pruches  
Confirmation des travaux**

Considérant la demande pour l'exercice financier 2016-2017 concernant l'aide financière à l'amélioration du réseau routier MTQ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve les dépenses relatives aux travaux sur les chemins de la Baronnie et de la Pointe-aux-Pruches sur le territoire de la Ville de Varennes pour un montant de 564 613.59 \$ plus taxes applicables;

Que lesdits travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

Que la présente démarche s'inscrive dans le processus de demande de subvention dans le cadre de l'amélioration du réseau routier municipal;

Que copie de la présente résolution soit transmise au député de la circonscription de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron.

Adoptée.

**2016-461 Grande semaine des tout-petits  
Adoption de la Politique familiale**

Considérant qu'aura lieu la première édition de la Grande semaine des tout-petits du 20 au 26 novembre prochain;

Considérant que des mises à jour sont nécessaires dans la Politique familiale;

Considérant le lancement de cette politique le 21 novembre prochain;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal proclame la première édition de la Grande semaine des tout-petits ainsi que le lancement de la nouvelle Politique familiale.

Adoptée.

**2016-462 Office municipal d'habitation de Varennes  
Renouvellement d'entente de gestion**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte et autorise que l'Office municipal d'Habitation de Varennes renouvelle avec la Société d'Habitation du Québec l'entente de gestion du programme de supplément au loyer numéro 1083 pour un nombre de 8 unités de logements, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2018.

Que le conseil autorise monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le renouvellement de l'entente de gestion entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipale d'habitation de Varennes et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Il est de plus résolu que la Ville de Varennes confirme sa participation financière de 10 % au déficit d'opération. Cette participation financière sera couverte par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Adoptée.

**2016-463 Demande – Réseau de voies réservées et d'accès au transport collectif  
sur les autoroutes 20 et 30 – Projet de réseau électrique métropolitain  
Appui à la Ville de Sainte-Julie**

Attendu que la Ville de Sainte-Julie est située sur la Rive-Sud de Montréal, au carrefour des autoroutes 20 et 30, à proximité de Montréal et de Longueuil;

Attendu que la Ville de Sainte-Julie offre un service de transport collectif autonome, sous la forme d'une OMIT;

Attendu que l'Agence métropolitaine de transport, en collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Sainte-Julie, procédera à l'ouverture prochaine d'un stationnement incitatif régional d'une capacité de 1 000 cases de stationnement situé à Sainte-Julie, près de l'autoroute 20;

Attendu que ce stationnement incitatif répondra aux besoins de la population julievilloise ainsi qu'aux populations environnantes;

Attendu que la Ville de Sainte-Julie appuie le projet de réseau électrique métropolitain (ci-après, RÉM) qui offrira un service intégré de transport collectif à l'échelle de la métropole;

Attendu que les usagers du transport collectif de la Ville de Sainte-Julie accéderont au RÉM à partir de la station « Rive-Sud » située à Brossard, situé dans le quadrant sud-ouest des autoroutes 10 et 30;

Attendu que la Ville de Sainte-Julie croit que l'achalandage du RÉM repose sur la fiabilité du réseau, le respect des horaires et l'acheminement rapide des usagers vers les stations du réseau;

Attendu que les autobus en provenance de Sainte-Julie accéderont à la station « Rive-Sud » par le biais des autoroutes 20 et 30;

Attendu que ces autoroutes 20 et 30 sont congestionnées aux heures de pointe et que les autobus les empruntant ne peuvent assurer aux usagers le respect des horaires et l'accès rapide au RÉM;

Attendu qu'il est impératif que des solutions soient élaborées pour faciliter l'accès à la station « Rive-Sud » pour les usagers venant de l'est;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes appui la Ville de Sainte-Julie pour sa demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réaliser les infrastructures nécessaires sur les autoroutes 20 et 30 afin qu'il y ait un réseau de voies réservées au transport collectif vers la station « Rive-Sud » du RÉM;

Que des solutions soient élaborées pour faciliter l'accès à la station « Rive-Sud » pour les usagers de l'est;

Que ce réseau de voies réservées et d'accès soit en place lors de l'ouverture du Réseau électrique métropolitain;

Que des mesures préférentielles soient prévues pour le transport collectif lors des travaux de construction de la voie ferrée au centre de l'autoroute 10, à compter de juillet 2018;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville et de la MRC de la Vallée du Richelieu.

Adoptée.

**2016-464      Embauche – Chef aux opérations, Service de sécurité incendie  
Monsieur Dany Martel**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de M. Dany Martel au poste de chef des opérations, Service de sécurité incendie, poste cadre permanent à temps partiel, à compter du 8 novembre 2016.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

Adoptée.

**2016-465      Embauche d'un (1) pompiers à temps partiel  
Service de Sécurité Incendie**

Considérant le rapport de recommandation d'embauche préparé par la directrice des ressources humaines le 27 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir les services de M. Alexandre Hardy-Fredette à titre de pompiers à temps partiel, à compter du 14 novembre 2016, selon les dispositions de la convention collective du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes.

Adoptée.

**2016-466      Abroger la résolution 2016-211**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal abroge la résolution 2016-211.

Adoptée.

**2016-467      Modification contractuelle  
Rue de l'Aqueduc et réparations de pavage  
Eurovia Québec Construction inc.**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;



Considérant la résolution 2016-152 adoptée par le conseil municipal le 4 avril 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 120 857,66 \$, plus taxes, au contrat d'Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux supplémentaires.

*Certificat de la trésorière numéro 2869*

Adoptée.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Niveau d'éclairage insuffisant sur la nouvelle sortie de l'autoroute 30 et absence d'avertissement avancé pour l'arrêt qui s'y trouve
- Remerciement au conseil pour la fermeture du chemin de la Rivière-aux-Pins
- Félicitations aux employés municipaux pour le fleurissement des espaces publics
- Félicitations au conseil pour la qualité de la nouvelle bibliothèque
- Baisse des limites de vitesse dans les voies de circulation rurale

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

## **PAROLE AUX CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 18.

*Le maire suppléant,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

\_\_\_\_\_  
Denis Le Blanc

\_\_\_\_\_  
Me Marc Giard, OMA